

Les voyageurs d'Europe de l'Ouest, du Japon et de quelques autres pays exemptés de visas devront demander à partir de ce lundi une [autorisation préalable sur Internet](#) pour entrer sur le territoire américain pour de courts séjours

Baptisée Esta (Electronic system for travel authorization), cette demande d'autorisation préalable, déjà disponible sur Internet depuis le 1^{er} août (<https://esta.cbp.dhs.gov>), remplace l'actuelle fiche de renseignements remplie dans l'avion par les voyageurs.

«C'est un service gratuit et l'autorisation est donnée très rapidement, presque immédiatement», a assuré une responsable du département de la Sécurité intérieure, Kathleen Kraninger. **(Lire la suite)**

Valable pendant deux ans

Une fois accordée, l'Esta sera valable pendant deux ans, a expliqué la haut-fonctionnaire. Depuis août dernier, près de 1,2 million de voyageurs venant de 35 pays l'ont déjà utilisée, avec un taux de satisfaction de 99%, a-t-elle affirmé.

En cas de refus, les voyageurs sont invités à faire une demande de visa auprès d'une ambassade des Etats-Unis. «Pour des raisons de sécurité, nous ne souhaitons pas dans de nombreux cas donner les raisons» des refus, a précisé Kathleen Kraninger.

La responsable américaine a ajouté que les autorités seraient dans un premier temps tolérantes à l'égard des voyageurs ayant omis de faire leur demande en ligne. Mais ces derniers s'exposent à être retardés à la frontière, a-t-elle averti.

L'Esta, dernière conséquence en date du 11-Septembre

Le formulaire à remplir est actuellement disponible en 22 langues. Il demande diverses informations aux voyageurs (numéro de passeport, adresse...), et leur pose des questions telles que: «Vous livrez-vous au trafic de stupéfiants ou êtes-vous toxicomane? Avez-vous autrefois été impliqué(e), ou êtes-vous maintenant impliqué(e), dans des activités d'espionnage»...

L'Esta figure parmi les recommandations de la commission du 11-Septembre censées compliquer l'entrée sur le territoire américain pour d'éventuels terroristes.